

FEMMES ET RADICALISATION

COLLOQUE DU 10 MARS 2017



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE, PRÉFECTURE DE PARIS

PROGRAMME

OUVERTURE ----- p. 4

Michel DELPUECH

Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris (2017)

Muriel DOMENACH

Secrétaire générale du Comité interministériel à la prévention de la délinquance et de la radicalisation

p. 7

TABLE-RONDE 1 ----- p. 8

COMPRENDRE LA RADICALISATION DES FEMMES

Les ressorts de la radicalisation des femmes : Marina LADOUS

Journaliste, réalisatrice, productrice indépendante

Réalisatrice du documentaire « Les sœurs : la face cachée du djihad » (2017)

Devenir femme (de) djihadiste : motivation, conditions et rôles : Hasna HUSSEIN

Sociologue des médias et du genre

Chercheuse associée à l'Observatoire des radicalisations (FMSH, Paris) et au Centre Emile Durkheim (UMR 5116, Bordeaux)

Membre du Conseil scientifique du Centre d'action et de prévention contre la radicalisation des individus (CAPRI, Gironde)

p. 9

L'instrumentalisation des « droits des femmes » par l'islamisme : Chahla CHAFIQ

Sociologue et écrivaine

Membre du Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes (HCE)

Fondatrice de l'Agence pour le Développement des Relations Interculturelles pour la Citoyenneté (ADRIC)

p. 10

La laïcité expliquée aux femmes aux fins de (dé)radicalisation : Me Schéhérazade ZEROUALA

Avocate au barreau de Paris

Chargée d'enseignement à l'université Paris II Panthéon-Assas

Présidente du Rassemblement pour la Paix des Laïcs de la République (RPLR)

Vice-présidente de l'Association Internationale des Droits de l'Homme France (AIDH)

Représentante principale déléguée de l'AIDH auprès de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG)

p. 11

INTERVENTION ----- p. 12

Laurence ROSSIGNOL

Ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes (2016-2017)

TABLE-RONDE 2 ----- p. 16

PRÉVENIR ET AGIR, LE RÔLE DES INSTITUTIONS PUBLIQUES

La prévention et le repérage en milieu scolaire : p. 17
Laurence OCCHIPINTI-NOBLET

Référente « prévention de la radicalisation » au Rectorat de Paris

Le rôle des parquets : François BONNECARRERE

Substitut du Procureur au Parquet des mineurs de Paris

Les femmes radicalisées sous main de justice : Louise SABARLY p. 18

Coordinatrice interrégionale de la lutte contre la radicalisation » à la Direction interdépartementale des services pénitentiaires de Paris

Le partenariat Etat-associations pour la prise en charge

des personnes signalées : Catherine GRANDSARD

Directrice du SIE Centre Georges Devreux

TABLE-RONDE 3 ----- p. 20

PRÉVENIR ET AGIR, L'ACTION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE p. 21

Prendre en charge les familles pour assurer ou restaurer

le maintien d'un lien : Karine CHANTEMARGUE

Directrice du Centre d'information sur les droits des femmes et des familles de Boulogne Billancourt – CIDFF92BB (Hauts-de-Seine)

Endoctrinement via les réseaux sociaux, que peut-on faire ? : p. 22

Alla KULIKOVA

Consultante en formation et éducation aux médias numériques

Le soutien à la fonction parentale et l'écoute et la prise en

charge des jeunes : Mirentxu BACQUERIE

Directrice générale de l'Ecole des Parents et des Educateurs (EPE) d'Ile-de-France

Lutter contre l'enfermement vestimentaire : Ferdinand EZEMBE

Docteur en psychologie

Association pour l'accompagnement et la formation des femmes et des familles (AFAVO, Val-d'Oise)

CONCLUSION ----- p. 23

Patrick VIEILLESZAZES

Sous-préfet, Chef de cabinet du Préfet de la région d'Ile-de-France

OUVERTURE

Intervenants :

Michel Delpuech, Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris (2017)
Muriel Domenach, Secrétaire générale du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation

Modératrice :

Nadia Bey, journaliste à Radio Orient

DISCOURS D'OUVERTURE DE M. LE PRÉFET DE RÉGION

Bonjour à toutes et tous, et bienvenue.

Mesdames, messieurs, fonctionnaires, représentants d'associations, acteurs de la société civile, acteurs des services publics, je suis très heureux d'accueillir en cette préfecture d'Ile-de-France ce colloque sur les femmes et la radicalisation, colloque qui sera honoré de la présence de Madame Laurence ROSSIGNOL, Ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes (2016-2017).

Notre pays, la France, est confronté à une menace de haut niveau, celle du terrorisme islamiste. Cette menace a ôté des vies. Cette menace met en danger la République, parce qu'elle veut diviser, parce qu'elle met à mal les valeurs qui nous unissent. Face à cette menace, l'Etat est fortement mobilisé pour assurer un traitement individuel des personnes radicalisées, ou pénétrées par le discours des organisations terroristes, Daech et ses relais.

Notre responsabilité ne s'arrête pas là, elle est aussi de réfléchir collectivement, d'analyser le phénomène le plus justement possible. Partant d'analyses justes, nous sommes sans doute en meilleure capacité d'apporter les bonnes réponses. Nous ne pouvons laisser place

en matière de lutte contre la radicalisation à l'approximation, aux idées reçues, aux habitudes. C'est précisément l'objet de ce colloque, c'est l'objet de votre journée de travail: analyser pour mieux agir, pour prévenir.

Si vous êtes si nombreuses et si nombreux ce matin, c'est que vous cherchez à comprendre ce phénomène, finalement assez nouveau, de la radicalisation des femmes dans notre pays. C'est un fait, l'implication des femmes dans la mouvance djihadiste, y compris dans les projets de passage à l'acte, est croissante. On compte près de 300 femmes parties du territoire national et présentes sur le théâtre syro-irakien. Cela représente un peu moins de la moitié de la totalité des personnes qui sont parties du territoire national et étant un peu moins de 700 au total.

Les femmes représentent 27,5% des personnes signalées, c'est-à-dire des personnes qui ont été intégrées dans l'outil de mise en commun des informations que le Ministère de l'intérieur a créé il y a bientôt 2 ans, le fichier des signalements pour la prévention et la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT).

Autre phénomène très inquiétant, la moitié des mineurs qui ont été signalés sont des jeunes filles et cette part de jeunes filles continue d'augmenter. Ces réalités, ces données ne doivent pas occulter, par ailleurs, la part des jeunes filles qui ne sont pas signalées mais qui peuvent relever des mêmes phénomènes.

En tant que professionnels, au contact de ce public, vous constituez un échelon indispensable de repérage et de prévention. Car c'est bien la prévention qui est au cœur de nos préoccupations, des préoccupations de mes services ici à la préfecture de région Ile-de-France. Vos échanges permettront d'analyser les profils, profils au pluriel, car il est désormais établi, le contraire aurait été étonnant, qu'il n'y a pas de profil type de la femme radicalisée. Appréhender les motivations est un exercice plus difficile encore qu'analyser les profils. Le phénomène mute, sans aucun doute, sous nos yeux. Pendant longtemps, l'analyse s'est cantonnée à percevoir ces femmes, ces jeunes filles comme des victimes. Certaines le sont, c'est une évidence. Elles subissent la radicalisation de leur conjoint, de leur frère, de leur père, qui leur imposent l'idéologie et le respect des codes qui en découle. Mais nous devons aussi bien prendre la mesure du fait que certaines femmes et jeunes filles adhèrent pleinement à la doctrine qui conduit à leur radicalisation. Certains d'entre vous, qui pourraient en parler avec des enquêteurs qui sont au contact de ces personnes, sont parfois choqués par la violence et la détermination des propos.

Pourquoi cette adhésion à ce que nous vivons, nous, comme une aliénation et une exploitation? Nombreuses sont les femmes qui ont été victimes de violences dans leur enfance ou leur adolescence et qui trouvent dans les discours portés par les organisations extrémistes une réponse espérée ou rêvée pour dépasser leur traumatisme. Elles espèrent y trouver parfois ce que la société n'a pu leur apporter ou n'a su leur donner, une place, un rôle, une valeur. Leur comportement les conduit parfois même à récuser la France y voyant une terre d'humiliation et considèrent le port du voile intégral comme un acte de libération. Les témoignages recueillis par le journaliste David Thomson et publiés dans son ouvrage *Les revenants* sont, sur ce point, éloquentes. Nous découvrons des femmes qui ne renient ni l'idéologie de l'Etat islamique autoproclamé (EI), ni ses pratiques.

Par ailleurs, le rôle confié aux femmes dans le combat djihadiste mute profondément. Il leur est demandé de produire la prochaine génération de terroristes. Leur fonction est d'abord domestique, et si les djihadistes développent une stratégie de recrutement spécifique vis-à-vis des femmes, c'est aussi pour leur fonction « reproductrice » au sein dudit califat. Quand je dis sur zone, il s'agit du théâtre syro-irakien. On estime à environ une centaine le nombre d'enfants nés de femmes parties de France. Mais nous devons aussi entendre que les femmes radicalisées revendiquent désormais aussi un droit, en quelque sorte, à l'attentat suicide. Elles s'impliquent directement dans ce combat. Nous l'avons toutes et tous constaté avec la tentative d'attentat d'un groupe de femmes, qui a été déjoué en septembre 2016 à Paris, près de Notre-Dame.

De ces constats, je tire une conviction profonde, les femmes sont la clé, la clé de notre victoire ou de notre défaite face au terrorisme, face à cette idéologie mortifère. La promotion des femmes dans la République, la promotion de l'égalité est la solution. C'est ce message, collectivement, que nous devons porter auprès des jeunes en quête de sens. C'est cette promesse républicaine que nous devons faire triompher, avec ses valeurs: la liberté, faire comprendre ce qu'est la liberté, l'égalité (derrière l'égalité ce sont les droits des femmes), la fraternité (le regard et le cœur ouverts à l'autre), et bien sûr, la laïcité.

Ce défi incombe évidemment aux pouvoirs publics, à l'Etat et à ses représentants. Mais nous ne devons pas et nous ne pouvons pas agir seuls. Il nous incombe collectivement, car la menace touche aux fondements de notre cohésion sociale. Vous êtes au cœur des dispositifs, vous rencontrez les familles, les femmes, leurs enfants. Parfois, vous êtes interpellés par ce que vous observez, le changement de comportement, le changement d'attitude, le changement d'apparence. L'action préventive a vocation à repérer le plus tôt possible les signes de dérive, de radicalisation, pour ensuite essayer d'apporter des réponses adaptées. Réponses au cas par cas, réponses adossées à un corps de doctrine suffisamment robuste, qui gagnera à prendre connaissance des échanges et des résultats de ce colloque.

Je veux, pour conclure, vous remercier d'être si nombreuses et si nombreux aujourd'hui. Remercier les organisateurs de cet événement: mon cabinet, la direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité, la cheffe de la section laïcité et prévention de la radicalisation de la préfecture d'Ile-de-France. Nous sommes très honorés Madame la Secrétaire générale du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (SG-CIPDR) de votre présence. Avec votre fonction, vous avez en main des outils dont nous avons besoin. Nous sommes également très honorés de la présence, tout à l'heure, de Madame Laurence ROSSIGNOL. Je vous souhaite donc une journée fructueuse et dense, et je prendrai connaissance avec le plus grand intérêt des actes de cette journée de travail. Je vous remercie. »





INTERVENTION DE MURIEL DOMENACH

Secrétaire générale du Comité interministériel

à la prévention de la délinquance et de la radicalisation

Quels sont les moyens à disposition de l'État pour prévenir la radicalisation des femmes françaises ?

Mme Muriel Domenach, après avoir réaffirmé la spécificité de la radicalisation des femmes dont le rôle, entre victime et bourreau, apparaît parfois ambivalent, brosse un rapide panorama des cinq piliers de la réponse publique contre ce phénomène.

Une difficile détection du phénomène

Ce volet de la réponse publique a demandé un effort de définition du phénomène et d'indicateurs pertinents permettant de détecter précocement une radicalisation. Le SG-CIPDR est particulièrement attentif aux signaux de rupture (changement brutal de rapport au corps, enfermement dans les réseaux sociaux qui favorise l'émergence d'un discours de haine, etc.). Mme Domenach admet toutefois que dans un premier temps, qu'il pouvait parfois être difficile d'admettre que les femmes pouvaient être les actrices de ce qu'elles percevaient comme étant leur djihad.

Un effort de formation perfectible

Le deuxième pilier de la réponse publique a constitué en la formation de plus de 20 000 agents publics et travailleurs sociaux. Toutefois, cet effort de formation ne prend pas encore en compte une approche par genre de la radicalisation et des progrès peuvent être réalisés dans ce domaine.

Une prise en charge efficace

Depuis 2014, les préfetures ont constitué des cellules de prévention et d'accompagnement des familles (CPRAF), qui réunissent les services publics, les services de sécurité et surtout des structures référentes qui peuvent être des établissements sociaux, médico-sociaux ou des structures associatives. Actuellement,

plus de 120 structures assurent la prise en charge de 2 400 personnes (dont 40 % de femmes) et de 1 000 familles sur l'ensemble du territoire. Les associations du réseau des droits des femmes s'intéressent de plus en plus à la problématique de la radicalisation et des formules de prise en charge plus adaptées à ces situations ont vocation à se développer de formules de prise en charge susceptibles d'apporter une plus-value.

Un contre-discours à développer

La réponse publique passe également par la création d'un contre-discours développé par le Service d'Information du Gouvernement (SIG). Les campagnes du site stop-djihadisme.gouv.fr touchent un vaste public : la campagne « Toujours le choix », lancée en novembre 2016 a ainsi touché neuf Français sur dix. Ce contre-discours, qui intègre de plus en plus les problématiques de genre, est encore insuffisant. Pour Muriel Domenach, le contre-discours est l'affaire de tous et un travail artistique, cinématographique, littéraire émanant directement de la société civile reste encore à mener.

Une réinsertion à préparer

On compte environ 290 femmes et 460 enfants sur zone syro-irakienne, dont la moitié au moins serait âgée de moins de 5 ans. Face à ce nombre considérable, il nous faut penser une réponse protectrice de la société. Cela implique un volet répressif, « une réponse pénale cohérente qui ne minore pas la dangerosité des femmes ». Mais la protection de la société, c'est aussi préparer la réinsertion, notamment s'agissant des enfants. Cette tâche s'annonce complexe d'après Muriel Domenach : « le retour des femmes et des enfants illustre cette ambivalence qui est douloureuse à penser pour nous, le fait que des victimes puissent également être dangereuses. »

TABLE-RONDE 1

COMPRENDRE LA RADICALISATION DES FEMMES

Intervenantes :

Marina Ladous, journaliste et réalisatrice de documentaires
Hasna Hussein, sociologue, chercheuse associée à l'Observatoire des radicalisations
(EHESS-FMSH, Paris) et au Centre Émile Durkheim (UMR5116, Bordeaux)
Chahla Chafiq, sociologue et écrivaine
Me Schéhérazade Zerouala, avocate au Barreau de Paris,

Modératrice :

Nadia Bey



QUELS SONT LES RESSORTS DE LA RADICALISATION DES FEMMES

C'est à cette question que les participants à cette table ronde ont essayé d'apporter une réponse, évoquant successivement les entorses répétées au principe de laïcité, les troubles identitaires et le vide social laissé par l'État dans certains territoires.

UN PHÉNOMÈNE DIFFICILE À DÉCRYPTER

Après avoir souligné l'ancienneté du phénomène de radicalisation, Marina Ladous explique les cas de femmes passant à l'acte (préparation et/ou tentative d'attentats notamment) par deux facteurs : l'incitation de la part de Daech à commettre ces actes et l'impossibilité pour certaines femmes radicalisées à rejoindre la Syrie qui décident donc de vivre leur djihad sur le sol français. Si la radicalisation répond souvent à un besoin identitaire (nécessité

de parer à un sentiment de rejet par l'appartenance à un groupe dans lequel le rôle des femmes est décrit comme important), certaines femmes se radicalisent sans raison apparente, alors même qu'elles mènent une vie stable.

UN LIEN COMPLEXE ENTRE RADICALISATION ET PATRIARCAT

Hasna Hussein s'interroge donc sur les motivations poussant ces femmes, souvent jeunes, vers la radicalisation et soulève un paradoxe : « Comment des jeunes filles nées et élevées en France peuvent-elles être séduites par une idéologie sexiste, machiste et misogyne et à l'inverse rejeter un "système", dans lequel elles disposent de droits et de protections ? » En réalité, au-delà du discours victimaire consistant à dénigrer leur place dans la société française, « la propagande de Daech passe justement par la promotion d'un discours ultra-patriarcal » qui séduit les jeunes femmes (même au-delà des femmes radicalisées). Fatiguées par les normes occidentales, les femmes séduites par ce discours « souhaitent s'approprier une nouvelle identité, celle de la moudjahida et savent très bien que cela ne passe que par l'intermédiaire de leur futur mari au sein du "groupe sauvé" ». Leur rôle, traditionnellement limité à la procréation tend toutefois à

évoluer vers des fonctions de conseil (y compris théologique) ou d'animation de la propagande (femmes « chroniqueuses journalistes »). « Déstabiliser cette structure via les femmes ouvre donc la possibilité de détruire cette idéologie » d'après Mme Hussein.

Le choix du patriarcat via la radicalisation islamiste peut être compris, d'après la chargée de la prévention de la radicalisation au sein du cabinet de la Préfète de l'Essonne, précisément par la misogynie ambiante dans laquelle évoluent certaines jeunes filles : « Dans un monde extrêmement machiste et misogyne, il est peut-être plus aisé pour une jeune fille de s'allier aux puissants, aux hommes, pour se voir conférer un statut plus élevé et de ce fait, il est peut-être plus facile de donner raison aux hommes que de combattre pour obtenir son émancipation. »

ISLAM, ISLAMISME ET GENRE

Les femmes ont toujours eu une grande importance dans les mouvements islamistes rappelle Chahla Chafiq. Ce n'est pourtant pas une question de religion : « l'islam est présent dans l'islamisme », mais l'islamisme correspond à une idéologisation de l'islam, transformant ce dernier en un cadre normatif. Au sein de ce cadre normatif, les normes de genre, de virilité et de féminité sont exacerbées envers les filles et les garçons et jouent à ce titre un rôle tout particulier. C'est ce qui explique notamment que les jeunes filles radicalisées soient souvent séduites par une certaine vision des rapports entre hommes et femmes et notamment « par l'idée de la femme princesse et de l'homme prince charmant ».

Par ailleurs, pour Chahla Chafiq, il existe une continuité entre salafisme et djihadisme : « les salafistes quiétistes n'ont certes pas recours aux armes mais leur travail d'idéologisation est prégnant, notamment via Internet ». Dans ces conditions, Chahla Chafiq estime qu'il est nécessaire de faire un travail de revalorisation des valeurs de liberté, d'égalité et de laïcité. C'est en particulier par une réponse plus intelligente, plus coopérative et plus interdisciplinaire aux inégalités hommes/femmes et aux inégalités territoriales « que l'on sortira du sentiment d'impuissance et que l'on pourra répondre aux idéologies extrémistes proposant une illusion de puissance ».



Nadia BEY, modératrice de la journée

LA LAÏCITÉ, REMPART CONTRE LA RADICALISATION

Maître Schéhérazade Zerouala partage ce diagnostic et estime que « la clé est la laïcité », définie comme « la liberté de croire, de ne pas croire ou de douter ». La laïcité est souvent mal comprise par « ces femmes musulmanes qui la confondent avec l'athéisme » et ne « comprennent pas que la laïcité

est aussi la sauvegarde de la liberté de conscience, de la liberté d'exercer sa foi sans être inquiétée ». Chahla Chafiq abonde en estimant que certains concepts coraniques comme l'Oumma sont extrê



mement idéologisés dans l'islamisme afin de gommer la pluralité des identités. Alors que « nous avons une identité multiple, les islamistes nous mettent dans une case en affirmant que chacun appartient à cette Oumma et que les normes et lois doivent se référer à cette seule identité ». Si le besoin d'appartenance collective est compréhensible, il ne saurait mener à la peur et à la négation de l'autre.

Schéhéraza Zerouala préconise donc une laïcité exigeante face à un repli identitaire toujours menaçant. Par ailleurs, un travail de fond doit être entrepris en matière d'éducation : « Il faut simplement expliquer ce qui est dit, ce qui n'est pas dit, rappeler simplement, méthodiquement, que l'idéal religieux ne peut être un prétexte pour semer la haine et la mort, réitérer que la critique constructive est permise, et que la violence et le crime trahissent la reli-

gion, la dénaturent, l'avalissent et desservent l'islam (...) Il est nécessaire d'expliquer et de réexpliquer aux enfants à la maison la fraternité, l'égalité, la mixité, la tolérance, le vivre ensemble, les droits et devoirs des citoyens et citoyennes, car l'école ne suffit plus. »

L'IMPORTANCE D'UNE POLITIQUE LOCALE

Au niveau local, il est nécessaire d'après la responsable du service politique de la ville de Fontenay-sous-Bois, de mobiliser habitants et habitantes (marches exploratoires par exemple) afin de trouver des solutions communes avec l'aide de la société civile et de l'État. Cette préconisation est partagée par la représentante de la Brigade des mères, qui estime qu'il est urgent d'agir dans certains quartiers particulièrement machistes. Pour ce faire, nul besoin de « revoir l'islam » mais simplement de « respecter au niveau

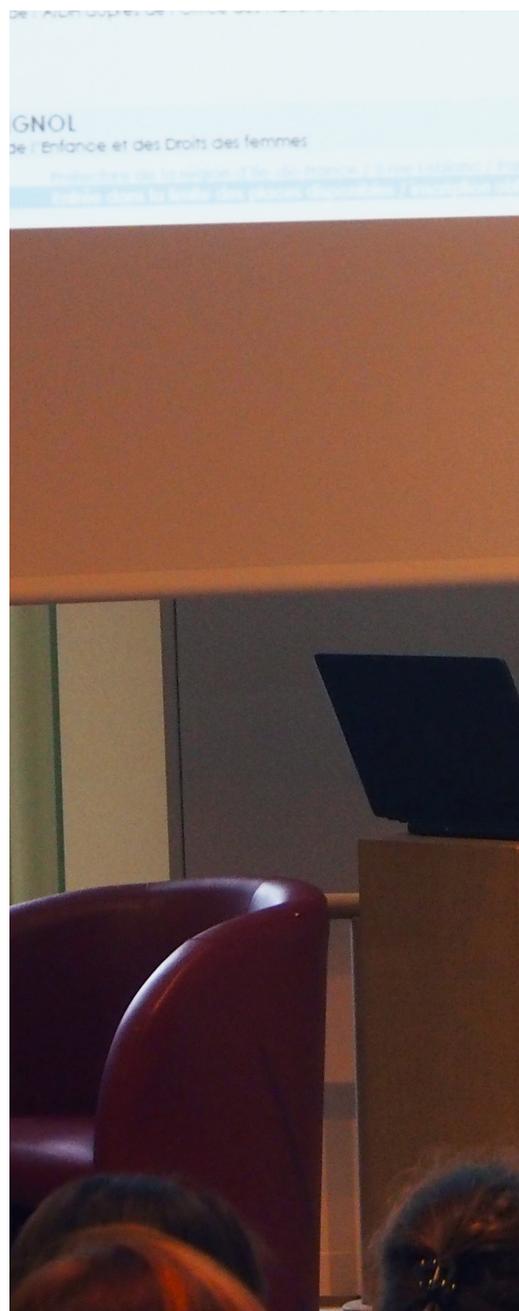
local les lois de la laïcité ». La nécessité de remédier aux insuffisances de certains outils, notamment ceux relevant de la politique de la ville est pointé du doigt par la déléguée qu'il a laissé est pointé du doigt par la déléguée du Préfet de Val-de-Marne, qui souligne l'enjeu à venir des enfants revenant de Syrie ou d'Irak.

INTERVENTION

Cette première table ronde s'est conclue sur une intervention de LA MINISTRE DE LA FAMILLE, DE L'ENFANCE ET DES DROITS DES FEMMES, MME LAURENCE ROSSIGNOL (2016-2017)

« M. le Préfet, Mme la Directrice régionale aux droits de femmes, Mme la Secrétaire générale du CIPDR, Mmes les intervenantes et animatrices, Mmes et Messieurs présents dans la salle ce matin. D'abord je voudrais remercier et féliciter le Préfet et la Directrice régionale, Thalia BRETON, pour l'initiative de cette matinée de travail.

Je m'occupe des questions liées à la radicalisation depuis 2014, date de mon entrée au Gouvernement, d'abord au Secrétariat d'Etat à la famille et puis ensuite en tant que Ministre des droits des femmes. Je me suis particulièrement occupée et intéressée aux familles des jeunes partis en Syrie. J'ai bâti un dialogue avec elles pour essayer de comprendre la manière dont cela s'était déroulé. Il m'est ainsi très vite apparu que la radicalisation des jeunes filles et des femmes représentait un sujet spécifique. Je souhaite vous faire partager quelques réflexions et interrogations. Mes propos ne sont ni définitifs, ni certains. Ce sont souvent des analyses empiriques, des interrogations, et je ne livre pas une analyse scientifique. Je n'ai pas de certitudes. La radicalisation des femmes a été sous-estimée et insuffisamment traitée. Les stéréotypes nous ont détournés de la radicalisation des femmes. La brutalité et la violence intrinsèques à l'engagement radical n'étaient pas associées de prime abord à la radicalisation des femmes. Il a fallu attendre que les femmes commencent à passer à l'acte pour que l'on appréhende la radicalisation des femmes et des jeunes femmes. En revanche, les recruteurs maîtrisent bien, eux, les stéréotypes de genre et se sont adressés aux femmes en s'appuyant sur ces stéréotypes. Le recrutement des femmes est un vrai enjeu : ce sont les femmes qui transmettent les valeurs.



Recruter des femmes, c'est garantir la transmission des valeurs du djihad, l'installation de l'Etat Islamique et de son idéologie. Les femmes ont une double fonction : la reproduction, puisqu'il s'agit de créer un peuple, et la transmission des valeurs. J'ai en effet rencontré des familles, des jeunes filles qui sont parties, qui ont suivi le prince charmant et suivi les perspectives humanitaires qu'on leur offrait, et qui sont parties s'occuper des petits enfants que Bachar El-Assad gazait et martyrisait. Les recruteurs jouent sur ce levier : le prince charmant est pieux, est valeureux, et se sacrifie pour une cause plus grande que lui, il offre un univers aux femmes et aux jeunes femmes acceptant de le suivre.

Il y a là quelque chose de profondément contre-intuitif. Comment des jeunes femmes, alors que nous nous sommes battues pour l'émancipation des femmes, peuvent adhérer à une idéologie totalement orthogonale à ce que nous pensions avoir trans-

mis et enseigné aux jeunes générations. J'en arrive à la conclusion que tout le monde n'a pas envie du libre-arbitre ? Il y a une forme de confort, une forme de paresse, que je ne sous-estime pas. La vie des jeunes femmes qui sont parties en Syrie leur épargne les difficultés liées au travail. Avec ce choix de vie, elles échangent leur autonomie contre une absence d'activité. J'ajoute que je soupçonne bon nombre d'entre elles d'avoir profité des esclaves yézidies. Les enquêtes nous le diront par la suite, mais les jeunes femmes yézidies ont été réduites en esclavage à Raqqa en particulier et à Mossoul, mises au service des djihadistes, et probablement aussi au service de l'économie domestique. Cette vie offre une forme de confort. Vous, moi et toutes celles qui sont dans cette salle ne voudraient pas de ce confort, mais c'est un confort qui peut en tenter d'autres.



Mme Laurence ROSSIGNOL
Ministre des Familles, de
l'Enfance et des Droits des
Femmes (2016 -2017)

Faisons abstraction des stéréotypes sexistes qui nous poussent à être davantage choqués par la radicalisation des jeunes filles que par celle des jeunes garçons. Il n'y a pas de surprise, en fait, à ce que des jeunes femmes adhèrent à une idéologie et qu'elles soient des combattantes, des militantes de cette idéologie. Les femmes de djihadistes ont une intelligence et un engagement qui est tout à fait à l'égal de celui des hommes. Je n'ai pas de compassion particulière à l'égard des jeunes femmes qui sont parties faire le djihad. Je fais partie de ceux qui, l'année dernière, ont cru que, quand les combats se sont intensifiés et que les conditions de vie sont devenues plus difficiles, ces femmes allaient rentrer. Si un certain nombre d'entre elles le souhaite, le plus grand nombre ne le souhaite pas. Ces dernières ne se déradicalisent pas : lorsqu'elles veulent rentrer, les raisons pour lesquelles elles rentrent ne sont pas celles d'une rupture avec l'idéologie qui les a conduites là-bas. On peut se demander s'il faut utiliser, pour les jeunes filles qui sont parties en Syrie, les mécanismes d'emprise que l'on connaît pour les violences faites aux femmes. Je n'en suis pas sûre : les femmes sont capables d'adhérer à une idéologie, d'en être les porte-paroles et les militantes, au même titre que les hommes. Je mets à part les très jeunes filles, les adolescentes qui sont parties à 15-16 ans. Celles-là ont été incontestablement des victimes et elles le sont encore. Mais pour les plus âgées, c'est un mécanisme qu'il faut traiter pour ce qu'il est, c'est-à-dire une adhésion à une idéologie. Cette idéologie nous semble absolument contradictoire avec l'idée que nous nous faisons de l'émancipation des femmes, mais toutes les femmes n'adhèrent pas aux idéologies d'émancipation des femmes.

Nous sommes aujourd'hui dans la prévention du passage à l'acte, c'est-à-dire le départ en Syrie ou le basculement dans la violence terroriste. Je pense qu'il faut que nous élargissions notre champ de prévention. La prévention, c'est aussi la préservation de ce qu'est la laïcité et de ce qui fait la qualité du pays dans lequel nous vivons, c'est-à-dire la mixité entre les filles et les garçons, le métissage entre les différents groupes qui vivent en France. Nous sommes dans un pays dans lequel il y a le plus de métissage, de personnes d'origines différentes, que ce soient des origines religieuses, des origines culturelles ou des origines nationales. C'est un acquis remarquable de la société française : il faut préserver cet acquis. Il faut être très vigilant à tout ce qui participe à la ségrégation entre les filles et les garçons, et à la ségrégation entre les groupes en fonction d'origines culturelles, ethniques ou religieuses. Il est nécessaire

de défendre la mixité et le métissage. C'est à mon sens un des principaux défis que nous avons à relever aujourd'hui. C'est précisément cela qui est menacé, c'est cela qui est consciemment attaqué. La question de la laïcité est une question centrale même si nous sommes conscients que nous n'arrivons pas à faire partager totalement ce que nous investissons dans la laïcité, que des malentendus, des contresens sur la laïcité persistent. Mais la préservation des valeurs de la République est une question centrale aujourd'hui.

Le Gouvernement a mis en place depuis 2014 des dispositifs extrêmement efficaces pour la prévention des passages à l'acte. Les jeunes filles sont majoritaires parmi les nouveaux cas de signalement, pris en charge par les cellules préfectorales. Les services déconcentrés des droits des femmes sont parties prenantes de cet enjeu. L'action de terrain doit également se nourrir du monde académique de la recherche et c'est pourquoi depuis 2014-2015, nous relevons le défi de l'articulation entre acteurs de la prévention et acteurs de la recherche, autour de projets de recherche-action.

Pour mon Ministère, se pose la question des retours de Syrie et en particulier de ceux des mineurs. Les chiffres indiquent que 300 femmes françaises sont aujourd'hui en Syrie (soit 40 % des adultes présents sur zone) et 400 mineurs dont une centaine née sur place. Depuis le mois de juin, nous nous sommes préparés au retour de ces femmes et de ces enfants, par la mise en place, dès leur arrivée sur le territoire français, d'une procédure particulière de prise en charge des enfants, les parents étant judiciairisés. La procédure de prise en charge relève de l'aide sociale à l'enfance, avec la mise à disposition par les départements de psychologues, psychiatres, soignants et thérapeutes. Pour ces enfants, les professionnels ayant travaillé avec les enfants soldats sont les plus spécialisés. Ne perdons pas de vue qu'il y a quelques années nous n'avions pas les ressources humaines pour prévenir et traiter la radicalisation. Bien évidemment nous avons travaillé avec les ressources humaines disponibles, mais que nous aurait-on dit si nous n'avions rien fait?

Je voudrais saluer par ailleurs la manière dont les Maisons des adolescents (MDA), qui ont une expérience remarquable de suivi des adolescents à risque, se sont immédiatement investies, en lien avec les acteurs de la prévention spécialisée ou d'autres acteurs comme par exemple, la MIVILUDES (Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires) dotée d'une expertise dans le domaine des dérives sectaires, l'UNAF (Union des associations familiales), les Caisses d'allocations familiales (CAF).

Cela permet de créer un nouveau savoir et de nouvelles pratiques, pour armer les éducateurs, les psychiatres, les enseignants, tous les acteurs confrontés à la radicalisation des jeunes. Les résultats sont inégaux, mais certaines expérimentations fonctionnent très bien. C'est remarquable dès lors qu'il y a un travail en présence des éducateurs de terrain : les ressources humaines sont nécessaires pour traiter de la prévention de la radicalisation. Il faut des réflexions, il faut des chercheurs, mais il faut surtout des ressources humaines sur le terrain et aller à la rencontre de familles. Avec Les Promeneurs du Net, les CAF ont mis en place un dispositif qui suit les jeunes sur les réseaux sociaux, y compris la nuit, qui sont des temps et des lieux qui nous échappaient totalement.

Tout le réseau droits des femmes y est associé, pour repérer les jeunes filles, les accompagner, ne pas les juger et décroiser les différentes sphères de leurs activités. Il a été dit tout à l'heure à juste titre qu'il y avait eu en politique de la ville des erreurs incontestables. Le recours aux grands frères a incontestablement été une erreur. La politique de la ville axait, dans les années 1980, la prévention de la délinquance sur les garçons. Les filles sont donc passées totalement à travers les mailles du filet et sont devenues progressivement invisibles à la fois de la politique de la ville et des politiques publiques. Or, c'est vers 11-12 ans qu'on perd les petites filles qui fréquentent les centres sportifs, les clubs de sport, et les activités. Tout l'enjeu est de refaire la politique de la ville en tenant compte des questions de genre. Ce travail est mené par le Ministère des Droits des femmes, le Ministère de la ville, les collectivités locales, avec le soutien des équipes de recherche, et des équipes d'action. Je pense aux travaux universitaires de Nice Sophia Antipolis et de Paris 7 Diderot. Le décroisement des pratiques et des institutions est indispensable, appuyé sur la lucidité de ce qui se passe et les valeurs qui doivent conduire notre action. »



TABLE-RONDE 2

PRÉVENIR ET AGIR, LE RÔLE DES INSTITUTIONS PUBLIQUES

Intervenants :

Laurence Occhipinti-Noblet, chargée de mission à la Cellule prévention de la radicalisation du Rectorat de Paris.

François Bonnacarrere, substitut du Procureur au Parquet des mineurs de Paris.

Louise Sabarly, coordinatrice interrégionale de la lutte contre la radicalisation au sein de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris.

Catherine Grandsard, docteure en psychologie clinique, maître de conférences à l'Université Paris VIII, directrice adjointe du Centre Georges Devreux.

Modératrice :

Nadia Bey

COMMENT LES INSTITUTIONS PUBLIQUES PEUVENT-ELLES AGIR POUR PRÉVENIR LA RADICALISATION DES JEUNES FEMMES

C'est la question qui a dirigé les réflexions de cette seconde table ronde réunissant divers représentants d'acteurs institutionnels concernés.



Capture d'écran du spot diffusé

Diffusion du spot « Tu découvriras l'enfer sur terre » (stop-djihadisme.gouv.fr)

ECOLE ET RADICALISATION : ACCOMPAGNER POUR RÉINTÉGRER

Mme Occhipinti-Noblet a rappelé quels étaient les dispositifs mis en place au sein du Rectorat de Paris pour lutter contre la radicalisation en milieu scolaire. L'objectif de la cellule autonome de prévention de la radicalisation, créée à la rentrée 2016, est de faire face à la multiplication des signalements au rectorat par les chefs d'établissements. Aujourd'hui, « l'Académie de Paris suit 150 élèves en voie de radicalisation, dont une moitié de filles », par un accompagnement personnalisé. Cet accompagnement peut se faire avec l'aide d'associations extérieures au cadre scolaire. Il inclut généralement l'adulte en qui l'élève a confiance (assistant-e sociale, conseiller-e principal d'éducation, surveillant, professeur) et les parents. Le but de cet accompagnement est de ramener l'élève vers l'école,

la déscolarisation étant identifiée comme le principal risque (perte du lien avec l'élève et impossibilité de lui transmettre les valeurs républicaines).

Concernant les jeunes filles, l'accompagnement se concentre sur la question de l'orientation car l'Académie s'est aperçue « que beaucoup de jeunes filles en âge de s'orienter au lycée font des choix en fonction de leur possibilité ultérieure ou pas de porter le foulard » et non en fonction de leurs vœux et qualités. La question de la participation des jeunes filles aux voyages scolaires est également importante pour le Rectorat qui tient à ce que les jeunes filles puissent profiter d'activités et sortir de leur environnement familial autant que les jeunes garçons.

JUSTICE ET RADICALISATION : DES DISPOSITIFS COORDONNÉS ET EFFICACES

Dans un cadre judiciaire, « un mineur radicalisé relève de la protection de l'enfance car un mineur radicalisé est un mineur en danger » a rappelé M. Bonnacarrere. Pour l'autorité judiciaire, la radicalisation est définie par l'intersection de deux

éléments : l'adhésion à une idéologie et le risque de passage à l'acte violent. Mme Louise Sabarly a indiqué que cette définition de la radicalisation était la même dans l'administration pénitentiaire.

M. Bonnacarrere a ensuite souligné l'importance de la Cellule de Prévention de la Radicalisation et d'Accompagnement des Familles (CPRAF) dans laquelle le Parquet de Paris siège, aux côtés notamment de la Préfecture de région et de la Préfecture de Police.

La population suivie par la cellule est extrêmement jeune (45 % de mineurs, 70 % de personnes de moins de 25 ans). Les structures institutionnelles de prévention de la radicalisation fonctionnent globalement bien,

notamment grâce aux moyens importants débloqués par l'État, via le Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR). La CPRAF peut ainsi recueillir, étudier et recouper les signalements inquiétants et, en fonction de la situation de la personne (mineure ou majeure), mobiliser les acteurs et proposer une réponse adéquate en lien avec les institutions (services sociaux, Éducation nationale, etc.) ou des acteurs non institutionnels.

RADICALISATION ET PRISON : ENTRE MOYENS INSUFFISANTS ET TENTATIVES DE RÉINSERTION

Comme l'a rappelé Mme Sabarly, « en ce qui concerne l'administration pénitentiaire, l'année 2016 a marqué un grand tournant puisque nous avons commencé l'année avec 7 femmes détenues pour motif terroriste et nous l'avons finie avec 30 détenues ». Une telle croissance des effectifs a posé des difficultés aux services pénitentiaires, peu équipés pour accueillir ce type de public.

L'évaluation des femmes radicalisées incarcérées a montré que les femmes étaient moins engagées idéologiquement, leur radicalisation se produisant plus souvent en réaction à un contexte familial violent ou dysfonctionnel. Elles sont également plus réceptives à la prise en charge et leur probabilité de désengagement serait alors plus grande que celle des hommes.

L'incarcération représente ainsi une opportunité de réinsertion. En les séparant de leur milieu social habituel (souvent radicalisé) et en permettant une prise en charge en trois axes (la médiation familiale, l'éducation à l'image, et la lutte contre les théories du complot), l'incarcération offre la possibilité de réinsérer les femmes radicalisées.

Le débat avec la salle a permis d'éclairer certains points. Me Shéhérazade Zerouala a souligné l'importance pour elle de penser une refonte de l'islam, certains prêches dans les mosquées devant être vérifiés par les autorités administratives.



Une question de la part de la représentante de l'association Brigade des mères a permis à Mme Occhipinti-Noblet de préciser que l'effort de formation de l'ensemble des personnels de l'Education nationale (éducateurs comme proviseurs) aux règles de la laïcité et aux questions posées par la radicalisation était soutenu, bien que l'Education nationale ne soit pas compétente dans tous les domaines (cas d'élèves exclus par exemple). La cheffe de section laïcité et prévention de la radicalisation à la préfecture de région

d'Ile-de-France, Mme Fatima Jappont, en a profité pour rappeler que dans le cadre d'une directive nationale d'orientation, l'État évalue régulièrement des structures associatives telles que des associations sportives ou des structures d'accueil collectif de mineurs et a les moyens de les fermer s'il constate des irrégularités.



TABLE-RONDE 3

PRÉVENIR ET AGIR, L'ACTION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Intervenants :

Karine Chantemargue, directrice du centre d'information sur les droits des femmes et des familles de Boulogne Billancourt.

Alla Kulikova, consultante en formation-éducation aux médias numériques.

Mirentxu Bacquerie, directrice d'une association professionnelle de protection de l'enfance.

Ferdinand Ezembe, docteur en psychologie et psychologue auprès de l'association Accompagnement et Formation des Femmes et Familles (AFAVO), basée dans le Val-d'Oise.

Modératrice :

Nadia Bey



DE QUELS LEVIERS LA SOCIÉTÉ CIVILE DISPOSE-T-ELLE POUR AGIR CONTRE LA RADICALISATION DES JEUNES FEMMES

Pour répondre à cette question, plusieurs intervenants issus de la société civile sont intervenus successivement.

LA PRÉCARITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE, TERREAU FERTILE DE LA RADICALISATION

Après avoir détaillé l'organisation des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), Mme Chantemargue en a rappelé le but : la promotion de l'autonomie économique, sociale, personnelle et professionnelle des femmes. Partant du constat que « les femmes sont concernées par la radicalisation et qu'il est nécessaire d'apporter une réponse ciblée prenant en compte les questions d'égalité et de parentalité », les CIDFF proposent à des jeunes filles en voie de radicalisation et à leur famille un accompagnement personnalisé.

Mme Chantemargue a également souligné qu'une grande précarité socio-économique (problèmes d'accès au logement, pauvreté, dysfonctionnements familiaux, violences) est souvent à la source du processus de radicalisation, qui revient pour certains jeunes à un « moyen d'expression pour tirer la sonnette d'alarme ». Les parents ont ainsi souvent besoin d'être eux-mêmes accompagnés, pour se sortir de situations de précarité étant un terreau de radicalisation pour leurs enfants.

RÉSEAUX SOCIAUX ET RADICALISATION, UN LIEN PLUS COMPLEXE QU'IL N'Y PARAÎT

D'après Mme Kulikova, la causalité entre radicalisation et médias sociaux n'est pas « directe ». Néanmoins il existe une corrélation indéniable entre les contenus présents sur Internet, la manière de les diffuser et le processus de radicalisation. Il est donc nécessaire de ne pas diaboliser les réseaux sociaux et la réponse doit être avant tout une réponse éducative.

Face aux problèmes posés par la radicalisation sur Internet, il s'agit « d'apprendre à identifier les situations dans lesquelles les jeunes s'engagent dans des pratiques à risque sur Internet, les accompagner, et d'éviter des actions punitives (confisquer le téléphone, couper la connexion wifi), peu efficaces ». Les parents doivent au contraire chercher

un dialogue ouvert permettant au jeune d'exprimer ses doutes et de déconstruire avec lui les discours auxquels il est exposé sur les réseaux sociaux.

Au-delà des mesures répressives, Mme Kulikova a souligné l'importance du développement d'un « contenu positif, une sorte de contre-discours créatif qui soit intelligent, basé sur du fact checking, sur des faits géopolitiques, etc. ». Malgré l'existence d'initiatives institutionnelles et gouvernementales, « l'intervention des jeunes de la société civile est essentielle, car ils sont à même de transmettre et de produire ce type de contenu ».

DES SOLUTIONS EN COURS DE DÉVELOPPEMENT

Mme Mirentxu Bacquerie a présenté le dispositif Fil santé jeunes, qui offre un service d'écoute et de chat à des jeunes en difficulté, dont certains sont susceptibles de se radicaliser. En présentant certains témoignages, elle a montré le lien entre détresse psychologique et risque de radicalisation chez certains adolescents.

M. Ezembe s'est pour sa part concentré sur la question spécifique de « l'enfermement vestimentaire ». Constatant que les modifications vestimentaires (parfois subies et parfois choisies) peuvent être, lorsqu'elles sont brutales et mènent à un enfermement social, des signaux avant-coureurs de radicalisation, l'association de M. Ezembe a monté des projets destinés à redonner une image positive d'elles-mêmes à des jeunes filles en voie de radicalisation. A ses yeux, seuls des projets à l'écoute de leur

public et de ses souhaits sont efficaces. Il est donc « impératif de s'éloigner du rejet, de la stigmatisation, car plus nous stigmatisons des individus, plus ceux-ci vont vouloir transgresser » et de se fonder sur le « réveil de l'esprit critique » de ces jeunes.

Dans le cadre de l'échange avec la salle, Mme Hasna Hussein a souligné l'importance de l'éducation aux médias et notamment aux réseaux sociaux, sur laquelle l'Education nationale devra faire un travail encore embryonnaire à ce stade. Mme Kulikova en a profité pour faire valoir que l'éducation aux médias n'était pas un enjeu que pour l'Education nationale, mais une problématique dont l'ensemble de la société civile devait se saisir.



Intervention de M. Patrick VIEILLESCAZES
Sous-préfet, Chef de cabinet du Préfet de la Région d'Île-de-France

CONCLUSION

Après avoir remercié la modératrice, l'ensemble des intervenants et les organisatrices du colloque, le chef de cabinet du Préfet de région, M. Patrick Vieillescazes, a conclu le colloque en rappelant la nécessité d'une « action forte des pouvoirs publics » sur ce thème. Toutefois, face à ce « phénomène protéiforme recouvrant une diversité de situations individuelles », seules « des réponses variées et adaptées à chacune des situations » peuvent être efficaces. Dans cette

optique, une réponse unie doit être donnée si nous voulons obtenir des résultats probants. Pour cela, « c'est le corps social dans son ensemble qui doit se mobiliser afin de lutter contre un phénomène qui remet profondément en cause notre cohésion sociale ».



ance (au centre)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ILE-DE-FRANCE